

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le 02 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de PEYRIGNAC s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Serge PEDENON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24.02.2020

**MEMBRES PRÉSENTS** : M. PEDENON Serge, LATOUR Aimé, MANCINI Nicole, GIRARD Valérie, ROULAND Arlette, DOMEJEAN Laurent, VERT Fabrice, LAGRENAUDIE Clément, DURAND Alain.

**Absents** : COLLAS Philippe, ROMAIN Michel, LAJANTHE Colette, MANIERE Nathalie.

**Pouvoir** : LAJANTHE Colette à ROULAND Arlette.

**Secrétaire de séance** : ROULAND Arlette.

La séance du conseil est ouverte par le maire à 18h30 et il procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour :

- *Examen et vote des comptes de gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes (Camping, Solaire, Multiple Rural, Transport scolaire).*
- *Examen et vote des comptes administratifs 2019 du budget principal et du budget du transport scolaire.*
- *SN AJC24 : affectation des locaux suite à la liquidation judiciaire.*
- *Revalorisation location Monsieur Romain.*
- *Entreprise TCTP : autorisation paiement par acompte.*
- *Rentrée scolaire de septembre : perspectives.*
- *Elections du 15 mars : organisation bureau de vote.*
- *Questions diverses*

### **I – Examen et vote des comptes de gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes (Camping, Solaire, Multiple Rural, Transport scolaire)**

Le maire indique au conseil municipal qu'après avoir voté les comptes administratifs et les comptes de gestion du trésorier de trois budgets annexes (Camping, Multiple Rural et Energies Solaires) il reste à examiner le compte du Transports Scolaires clôturé de fait depuis la rentrée scolaire 2019 et du budget général.

Le maire précise que les données chiffrées qui suivent concernant les comptes administratifs et les comptes de gestion du trésorier sont en tous points identiques et seront votés dans le même temps sachant que le maire ne participe pas au vote des comptes administratifs.

L'affectation des résultats sera également soumise au vote.